



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé sous contrat de l'Académie et vous demandez son affectation dans une autre académie

AFFECTATION EN PREMIERE GÉNÉRALE

Vous devez :

- ✓ Prévenir au plus tôt le chef d'établissement dans lequel est scolarisé (e) votre enfant
- et**
- ✓ Vous rapprochez de **l'Inspection Académique du département demandé**, afin de vous informer de ses procédures d'affectation.